

Chaque note est émargée par tous les enseignants de l'école y compris les enseignants remplaçants, RASED et autre personnel rattaché à l'école.

Elle est conservée en archives

NOTE DE SERVICE NOVEMBRE 2021

	Nom Prénom	Date de la communication	Signature
Circonscription de TOUL			
Affaire suivie par Nathalie NOEL			
Téléphone 03.83.43.03.67			
Courriel. ce.ien54-toul @ac-nancy-metz.fr			
Adresse 2 rue de la Légion Etrangère BP 30315 54201 TOUL CEDEX			

Année scolaire 2021/2022 – Organisation du PPCR

Vous êtes éligible cette année à un rendez-vous de carrière. Ce moment privilégié permet de porter un regard sur une période professionnelle donnée et tracer des perspectives d'évolution professionnelle.

Cette note a pour objectif :

- de préciser les modalités du rendez-vous de carrière,
- de rappeler les fonctions de l'inspection

Le rendez-vous de carrière se déroule en plusieurs temps :

- Une phase de préparation
- Une inspection en classe
- Un entretien de carrière

<https://www.education.gouv.fr/rendez-vous-de-carriere-mode-d-emploi-41627>

<https://www4.ac-nancy-metz.fr/ia54-circos/ientoul/>

Nathalie NOEL
Inspectrice de l'Education nationale

1. La phase de préparation

Les enseignants peuvent s'appuyer sur le « document de référence de l'entretien ». L'utilisation et la présentation de ce document sont laissées à leur appréciation. S'il décide de le renseigner, l'enseignant pourra alors le transmettre au secrétariat de la circonscription une semaine avant le rendez-vous de carrière ou le remettre le jour-même à l'inspectrice.

Il s'articule autour de trois entrées :

- Le parcours professionnel :
 - Postes occupés avant l'accès au corps,
 - Postes occupés depuis l'accès au corps,
 - Fonctions et missions particulières exercées.

- Les compétences mise en œuvre dans le cadre du parcours professionnel
 - L'enseignant dans son environnement professionnel propre : compétences liées à la maîtrise des enseignements, compétences scientifiques, didactiques, pédagogiques, éducatives et techniques,
 - L'enseignant inscrit dans une dimension collective,
 - L'enseignant et son engagement dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel.

- Les souhaits d'évolution professionnelle, de diversification des fonctions

2. L'inspection

Elle se déroule comme précédemment.

Le jour de la visite en classe, les documents de travail de l'enseignant devront être mis à disposition de l'inspectrice pour qu'elle puisse analyser la pratique de l'enseignant dans sa globalité.

a) Les objectifs de l'inspection

• Le contrôle de conformité

L'inspection présente tout d'abord une dimension de contrôle de conformité de l'action professionnelle au regard des attendus institutionnels et de l'application des réformes :

- La responsabilité et la sécurité des élèves,
- Le respect des programmes en vigueur,
- La mise en œuvre des différents parcours des élèves,
- L'organisation du temps scolaire respectant les horaires officiels,
- La mise en œuvre d'actions, de dispositifs pour remédier aux difficultés scolaires (temps de classe, APC),
- L'application des textes concernant l'aide aux élèves en difficulté et l'inclusion,
- La mise en place d'évaluations,
- Les actions de continuité des apprentissages au sein de l'école et des cycles,
- L'entrée dans l'ère du numérique.

• L'évaluation formative

L'inspection présente également une dimension d'évaluation formative.

Cette fonction d'évaluation tient compte du contexte d'exercice de l'enseignant, de son expérience. Elle a pour objectif de permettre à l'enseignant d'expliquer sa pratique et de prendre du recul, d'analyser les actions didactiques et pédagogiques, d'identifier les démarches qui réussissent, de parler des difficultés et d'envisager les évolutions souhaitables.

Elle doit aussi permettre d'évaluer les effets des formations suivies (stages, animations pédagogiques) et de définir les besoins de formation. L'entretien qui suit le temps d'observation est essentiel de ce point de vue. Il a pour but d'établir un échange au cours duquel les questions que se posent les deux interlocuteurs doivent être évoquées avec le maximum de liberté. Concrètement, les dispositifs pédagogiques observés seront analysés à partir de leur adéquation aux objectifs d'apprentissage et de leur propension à mobiliser intellectuellement les élèves. L'analyse se fait du double point de vue de l'enseignant et de l'IEN.

- Le pilotage pédagogique des écoles

L'inspection se place dans la perspective d'un pilotage pédagogique des écoles.

Elle permet ainsi d'observer les activités, les collaborations des enseignants, la cohérence et la continuité des actions entreprises dans le cycle et entre les cycles, dans le projet de l'école, avec toujours un regard porté sur l'accompagnement des élèves qui présentent le plus de difficultés.

L'analyse consécutive doit donc permettre de développer des stratégies visant à améliorer les résultats et les acquis des élèves dans l'école.

b) Les modalités

- Avant l'inspection

Le temps d'inspection précèdera l'entretien de carrière.

Les enseignants seront prévenus au moins 15 jours avant de la date et de l'horaire. Ce rendez-vous ne sera reporté qu'en cas de situation exceptionnelle, ou d'absence de l'enseignant. Les enseignants recevront un message sur leur boîte académique car le rendez-vous de carrière est géré par une plateforme informatique.

- L'inspection

Le temps d'observation concernera des temps d'apprentissage des élèves qui suivront les domaines prévus à l'emploi du temps de la classe

3. L'entretien de carrière et le compte-rendu

a) L'entretien de carrière

L'entretien individuel fait suite au temps d'observation. Comme cela a été précisé dans la première partie, il s'inscrit dans une démarche réflexive et formative.

Il est important de prévoir, soit au niveau de la classe, soit au niveau de l'école, une organisation qui pourra faciliter cet entretien.

b) Le compte-rendu

L'IEN rend compte à l'Inspecteur d'Académie du travail de l'enseignant.

Le rapport d'inspection n'existe plus dans le cadre du rendez-vous de carrière et a été remplacé par un document « compte-rendu », qui sera renseigné et sera consultable sur la plateforme par l'enseignant.

Ce document se présente sous la forme d'un tableau de compétences et d'un compte-rendu de 10 lignes environ.

L'enseignant prendra connaissance du compte-rendu à la fin de l'année, et aura un délai de trois semaines pour porter des observations dans la partie dédiée s'il le souhaite via la plateforme.

L'Inspecteur d'Académie arrêtera l'appréciation finale de la valeur professionnelle de l'enseignant au vu des appréciations portées par l'Inspecteur. Cette appréciation sera communiquée après la rentrée scolaire suivant celle au cours de laquelle le rendez-vous de carrière a eu lieu